



## EXTRAIT N°91/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

6 DEC. 2022

Date de la convocation :  
Le 06 décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :  
Présents 24  
Procurations 2  
Absents 5  
Excusés 2

En cours de Séance :  
Présents 22  
Procurations 4  
Absents 5  
Excusés 2

1. L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. Yan MONPLAISIR, maire ;

### PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLE Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. RETINOIR Joël, Mme LEGIEL Eliane, M. NAPOLEON Raymond

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline M. THELESTE Johan, Mme CARDOU Josiane, Mme RIERNY Sandrine, M. CIDOLIT Bertrand, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : Mme DUBO Corinne (procuration à Mme MIEVILLE Eliane), M. PALIX Pierre (procuration à M. FERDINAND Thierry),

ABSENTS NON EXCUSES : M. BERNABE Cédric, Mme MENCE Marielle, M. DELPHIN Laurent, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA 'DGSA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUNDOUROM (DSU), M. Alain BONHEUR (DST), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Géraldine ALONZEAU (DSAGAJ),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et quarante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Sandrine CAVALIER-DOURE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

## **ACQUISITION FONCIERE POUR FORMATION D'UNE RESERVE FONCIERE AU POLE SANTE DE « FANTAISIE »**

Le Maire propose :

Avec le transfert et la reconstruction de l'hôpital Romain BLONDET au quartier Fantaisie, la construction en cours d'un EHPAD de 84 lits et du centre multi structures de Martinique Autisme à venir, le Pôle Santé de Fantaisie est désormais une réalité dans l'organisation spatiale du territoire communal. Cette entité est à préserver, voire consolider dans une vision à plus long terme de rattachement avec le Bourg via le quartier ROSIERE, à l'entrée nord de l'agglomération Joséphine.

Tout le surplus foncier du Pôle, se doit d'être maîtrisé en cohérence avec la vocation sanitaire et médical du site, afin de favoriser un aménagement réfléchi en adéquation, voire même en lien fonctionnel avec les trois grands équipements de santé structurants.

La SCEA LA FANTAISIE représentée par son gérant Monsieur Eric Paul Michel JEUNE, a fait à la ville une offre d'acquisition d'une propriété rurale cadastrée section B N° 680 de 11 ha 28 a 14 ca, correspondant à toute la continuité Sud du site du Pôle de Fantaisie faisant la jonction avec le quartier ROSIERE.

Le prix de vente proposé par la SCEA LA FANTAISIE par l'intermédiaire de l'OFFICE NOTARIAL SAS DUVAL 31 rue Moreau de Jonnes 97200 Fort de France, s'élève à 100 000,00 € (offre s'appuyant sur le prix moyen au m<sup>2</sup> du foncier agricole).

Considérant l'intérêt stratégique que revêt toute cette zone pour la ville, au regard de sa proximité avec le Pôle Santé et de la nécessité de contrôler et définir l'urbanisation dans le prolongement du Pôle, dans la perspective d'une connexion à terme avec le commencement du bourg.

L'opération a été estimée à la somme de **110 000,00€**, dont environ 10 000€ de frais d'actes. Elle pourra bénéficier d'une aide financière globale de **80 %** de la dépense. Le plan de financement prévisionnel serait établi comme suit :

<b>DÉPENSES (en €)</b>		<b>RECETTES (en €)</b>		<b>TAUX</b>
Acquisition de parcelles de terrain	100 000€	<b>VILLE</b> <i>Autofinancement</i>	22 000€	<b>20%</b>
Frais d'actes	10 000€	<b>Autres financeurs (UE – ÉTAT – CTM)</b>	88 000€	<b>80%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>110 000€</b>		<b>TOTAL</b>	<b>110 000€</b>
				<b>100 %</b>

.....  
**Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré,  
**DECIDE**, à l'unanimité,